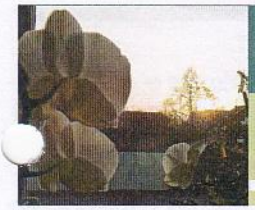

Mairie de Villiers-le-Sec

2015 / 04

Paru le 28 décembre 2015

FLASH INFO - VILLIERS-LE-SEC

Edito

2015, une année de travaux qui s'achève ! Réhabilitation et extension de l'école maternelle, enfouissement des réseaux secs sur la partie grande rue direction Jonchery, viabilisation d'un terrain communal, portage de projets d'animation, poursuite de la réflexion sur la sécurité des axes principaux (*actuellement en attente de validation par le conseil départemental),* carte communale en cours de réalisation.... Conformément à l'engagement de la feuille de route qui était la nôtre en début de mandature, les dossiers sur lesquels votre équipe municipale a eu à travailler avancent bien, avec la seule envie de répondre au mieux au service public que chacun des administrés peut attendre.

A côté de ces dossiers, l'activité quotidienne de la commune a également été soutenue au cours de ces 365 jours.

2016 sera, quant à elle, une année de réforme territoriale qui commencera dès le 1er janvier avec la nouvelle grande région Alsace - Lorraine - Champagne Ardenne pour laquelle les conseillers régionaux viennent d'être élus. Autre réforme : celle de la création des nouvelles communautés de communes ou d'agglomérations issues de la loi NOTRe.

Pour notre commune, les projets en cours se poursuivront et d'autres verront le jour tant pour la voirie, les bâtiments avec la mise en accessibilité de la salle des fêtes *(réaménagement des sanitaires, création d'une place de parking handicapé),* la réalisation de la micro-crèche avec l'agglomération de Chaumont, que notre cadre de vie. Autant de projets porteurs pour que notre commune puisse garder son identité dans les mouvances territoriales à venir.

Suite page 2

VIE MUNICIPALE

EXTRAITS DE DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2015

M. BROUILLARD Yohann, Chargé de mission au conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, a présenté la démarche Natura 2000 sur le secteur de la Côte Oxfordienne, dont Villiers-le-Sec fait partie.

Election des deux délégués à la commission locale du SDED 52 : Le Conseil a désigné M. Christian VILLAUMIE, 3ème Adjoint, et Mme Laurence MEUNIER, Maire.

Convention d'Assistance Technique pour l'Environnement (domaines de l'eau potable, de l'assainissement et de la protection des milieux aquatiques) : Elle a été adoptée à l'unanimité.

Convention d'Assistance Technique pour l'Environnement (domaines de la voirie et de l'aménagement du territoire) : Elle a été adoptée à l'unanimité.

Rapport de la CLECT – année 2014 : Il a été adopté à l'unanimité.

Fixation des tarifs de la Salle des Fêtes au 1er janvier 2016 : Les tarifs pour 2016 n'augmenteront pas par rapport à 2015.

Fixation du tarif de la Salle du Lavoir Nord au 1er janvier 2016 : Le tarif de location sera le même qu'en 2015, sachant que la salle ne peut être réservée que par les habitants de la Commune.

Smictom Centre Haute-Marne : Changement de régime dérogatoire : annulation de la délibération 2013-10-25/04 : Mme le Maire a donné lecture d'un courrier de la Préfecture de la Haute-Marne, qui informait que conformément au refus du Conseil d'instituer la redevance incitative au 1er janvier 2016 par le SMICTOM, celui-ci devait annuler la délibération 2013-10-25/04 abrogeant le régime dérogatoire. Le Conseil a approuvé à l'unanimité cette annulation.

Extension et réhabilitation du groupe scolaire – avenant au marché de travaux : Concernant ce marché, il y a eu lieu d'établir un avenant avec l'entreprise FEVRE suite à la pause de barillets à clé unique sur l'ensemble des portes du bâtiment et de stores motorisés dans le dortoir. Vu le Marché en date du 11 mars 2015, le Conseil a approuvé à l'unanimité la modification des travaux et l'ajout de prestations supplémentaires pour un montant de 2 072€ HT et 2 487€ TTC. Le Conseil décide que le projet d'avenant au marché du 11 mars 2015 passé avec les entreprises est approuvé.

Budget M14 : Décision Modificative N°3 et budget M49 : Décision Modificative N°1 (faisant suite aux travaux de curage du lagunage) : elles ont été adoptées à l'unanimité.

Poêle de l'église : Le Conseil a fixé le prix à 500 € négociable.

INFORMATIONS DIVERSES–Séance du 23 octobre 2015

•Mme le Maire a informé le conseil du sinistre survenu cet été sur la parcelle communale dite « En Praigney » sur laquelle sont entreposés de multiples tas de bois. Si l'incendie s'était propagé dans les champs agricoles limitrophes, la commune en tant que propriétaire, aurait été entièrement responsable du sinistre. C'est pourquoi, sur conseil des services de la préfecture, Mme le Maire et son conseil ont demandé à Mr Villaumié, 3ème adjoint, de répertorier l'ensemble des habitants entreposant leur bois sur cette parcelle, afin de les réunir et d'acter avec chacun d'eux, une mise à disposition officielle d'une partie de la parcelle communale. Ainsi, les responsabilités de chacun seront définies.

•Mme le Maire a pris un arrêté interdisant le dépôt sauvage, notamment de déchets verts ou objets encombrants sur l'ensemble du territoire communal. Tout contrevenant s'expose à une amende de 1500€.

•Les travaux de viabilisation du terrain situé rue du Levant sont en bonne voie.

•Mme le Maire a demandé au Conseil de réfléchir sur les prochains projets communaux. Le débat budgétaire sera ouvert à la prochaine séance.

•Mme le Maire a informé le Conseil que l'Association Loisirs et Détente va probablement changer de bureau. La convention sera donc revue avec le nouveau bureau.

•Mme le Maire informe le Conseil que les inscriptions aux cessions de bois de chauffage ont démarré selon les mêmes conditions fixées par la commission bois.

Suite de l'édito

Faire le bilan de l'année écoulée c'est aussi avoir une pensée pour ceux qui ont dû se battre contre la maladie et ceux qui nous ont quittés. Je pense ainsi tout particulièrement à Mme Marcelle CARLOT ; à Mme Bernadette RECOUVREUR qui vient de nous quitter il y a quelques semaines, et à Mr Michel MAGONNET qui est parti trop vite. Il convient encore d'unir nos pensées en recueillement aux atrocités du 13 novembre dernier.

Enfin, se diriger vers la fin de l'année, c'est aussi se réjouir des fêtes qui rassemblent les familles, dans une certaine magie, qu'il faut savoir faire perdurer en prenant soin de soi-même mais aussi de tous ceux qui nous entourent. C'est pourquoi, ce traditionnel flash d'informations municipales est pour mon conseil et moi-même, l'occasion de vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Qu'elle vous apporte joie, bonheur et santé.

Bonne lecture à tous
Laurence MEUNIER, Maire

Etat-civil

Carnet bleu :
12/08 :
Gabriel de Julien et Audrey LACOGNE-PIOTELAT
12/10 :
Antoine de Benoit FEYL et Edwige VIARD

Ils se sont dit oui :
05/09 :
Guillaume GARCIA et Laëtitia LOPEZ

Nous ont quitté :
13/08 :
Marcelle CARLOT
14/10 :
Michel MAGONNET
01/12 :
Bernadette RECOUVREUR

Séance du 11 décembre 2015

Madame le Maire a présenté les membres du nouveau bureau de l'association Détente et Loisirs, désignés lors de son assemblée générale du 28 novembre 2015. Elle a fait un point sur ses statuts et le président a présenté les projets et objectifs de l'association, pour continuer l'entretien et la sécurisation de l'étang de la Commune et maintenir l'accès aux pêcheurs et aux autres personnes désirant passer un moment de détente en famille.

Schéma départemental de coopération intercommunale : Mme le Maire a donné lecture du courrier de M. le Préfet en date du 20 octobre dernier, informant du projet portant sur une nouvelle organisation du territoire sur la base de la cohérence des périmètres, et d'un état des lieux de la répartition des compétences des groupements existants et de leur exercice, en soumettant :

- Des fusions de communautés de communes et de communautés d'agglomération relevant du seuil minimal de la population de 5 000 habitants à 15 000 habitants,
- Des fusions ou dissolutions de syndicats de communes ou de syndicats mixtes, en raison des compétences exercées par les EPCI

La raison de la fusion est de créer une entité d'une taille suffisamment importante au centre du département, afin d'assurer l'équilibre territorial et l'harmonie des arrondissements. A cet effet, M. le Préfet a proposé la fusion de l'Agglomération de Chaumont avec la Communauté de Communes du Bassin de Bologne, Vignory et Froncles, et la Communauté de Communes du Bassin Nogentais. Le Conseil municipal a décidé d'accepter à 10 voix pour, 4 contre et 1 abstention cette fusion .

Par contre, il a refusé à l'unanimité le regroupement des syndicats des eaux pour les raisons suivantes :

- Le SIAE de Brethenay et sa région s'organisent déjà pour assurer un service de proximité de qualité pour sept communes. La perte de ce syndicat de proximité sera préjudiciable à la population et au bon fonctionnement des réseaux.
- La fusion en bassin de SCOT n'est pas compatible avec le bassin d'alimentation de sources.

Rapport du SIAE de Brethenay et sa région pour l'année 2014 : Il a été adopté à l'unanimité

Rapport provisoire de la CLECT pour l'année 2015 : Il a été adopté à l'unanimité

Suspension de la délibération du 19 mars 2004 concernant la part des eaux pluviales sur le budget assainissement. : Mme le Maire informe le conseil qu'il n'y a plus de lieu de financer la part des eaux pluviales sur le budget assainissement. Il y a donc lieu d'abroger la délibération prise le vendredi 19 mars 2004. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de mettre un terme au financement du budget principal M14 au budget assainissement M49.

Taxe d'habitation – abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides. : Mme le Maire expose les dispositions de l'article 1411 II. 3 bis. du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer un abattement spécial à la base de 10% de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 6 voix contre, 2 pour et 7 abstentions de ne pas l'instituer compte tenu des aides multiples versées par l'Etat et le Département, pour accompagner les personnes handicapées à aménager leur habitat .

Renouvellement du contrat avec SEGILOG : Il a été renouvelé à l'unanimité

Fixation de la redevance SMICTOM pour l'année 2016 : Le montant de la contribution demandée par le SMICTOM s'élève à 71 500 €. Il est identique à l'an dernier. Par conséquent, le Conseil a décidé de maintenir le tarif à 100 € par personne .

Demande de changement de périmètre scolaire pour le collège : Mme le Maire a informé le Conseil que le Principal du collège Camille Saint-Saëns a demandé un changement de périmètre scolaire pour assurer le suivi des élèves provenant d'un même établissement scolaire. La demande est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Fixation du prix de vente d'un terrain communal : Le terrain situé rue du Levant (parcelle AE n°239) pourrait être vendu en terrain constructible, suite à sa viabilisation. Le Conseil a fixé à l'unanimité le prix de base à 40 € le m².

INFORMATIONS DIVERSES–Séance du 11 décembre 2015

- *Mme le Maire informe le Conseil qu'une offre d'achat a été effectuée et acceptée pour la parcelle située entre la résidence le Clos de la Riochey et le chemin dit de la Riochey.*
- *Le Conseil Municipal aborde les prochaines orientations budgétaires.*
- *Mme le Maire informe le Conseil que le Regroupement Pédagogique de Villiers-le-Sec, Buxières-les-Villiers et Euffigneix est à la limite d'ouvrir une nouvelle classe compte tenu des effectifs prévisionnels pour l'année scolaire 2016/2017.*

À VILLIERS-LE-SEC, LA VIE ASSOCIATIVE...

VIDE GRENIER

Comme chaque année, l'Association Familles Rurales de Villiers-le-Sec et la Commune ont organisé un vide grenier le dimanche 5 septembre. Quelque 58 exposants pour 390 mètres linéaires d'étals étaient proposés de chaque côté de la Grande Rue, qui pour l'occasion était devenue piétonne, bondée de visiteurs toute la journée. Pour mettre de l'ambiance, un exposant a animé le centre du vide-grenier avec son orgue de barbarie.
Une journée très réussie, à la fois pour les chineurs, les exposants et les organisateurs.
Prochain rendez-vous le dimanche 4 septembre 2016

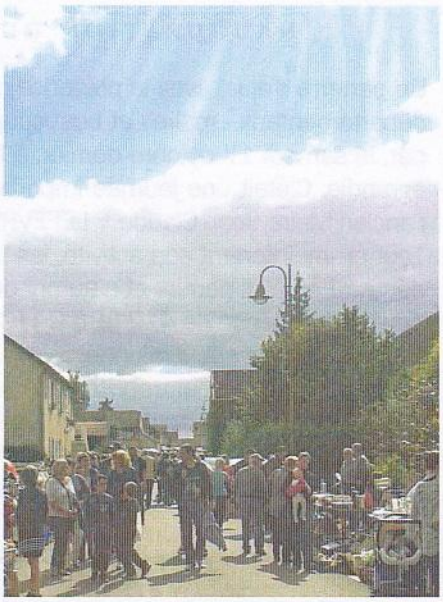

LE CLUB DES AINÉS

Au Lavoir Nord, les joueurs de cartes se réunissent tous les mardis et les passionnés d'activités manuelles se rejoignent tous les jeudis.

ASSOCIATION DÉTENTE ET LOISIRS : UN NOUVEAU BUREAU

Le 28 novembre dernier, les membres de l'association Loisirs et Détente se sont réunis au Lavoir Nord en assemblée générale. Un nouveau bureau a été élu :

- Président : Mr OGER Jim
- Vice-président : Mr CHAMPONNOIS Alain
- Trésorier : Mr AUBRIOT Régis
- Secrétaire : Mme OGER Céline

Les tarifs mis en place pour 2016 sont les suivants :

- Droit d'entrée : 10 €
- Cotisation annuelle : 30 € pour 2 lignes
- Cotisation annuelle pour les conjoints : 7 €
- Carte à la journée pour les non-adhérents : 7 € (une seule carte par jour et par personne)
- Pour les enfants de moins de 12 ans : gratuit (ils devront être accompagnés d'un adulte titulaire d'une carte à l'année)

Les cartes seront mises en vente à partir du 1er janvier 2016.

La commission bois et pêche se réunira le 8 janvier 2016 afin d'élaborer le règlement et la convention que la Commune passera avec l'association.

Informations Mairie

Elections - dernier rappel

Si vous avez déménagé en 2015 et si vous souhaitez vous inscrire dans la Commune sur les listes électorales, vous pouvez vous présenter en Mairie jusqu'au 31 décembre, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de votre domicile sur la Commune et datant de moins de 3 mois. La mairie sera ouverte jusqu'à 17h30 le 31 décembre.

Nouvel agencement des bancs de l'église

Afin de déplacer les bancs de l'église et les remettre comme ils étaient agencés initialement, la Commune et la Paroisse auront besoin de bras pour les aider, un samedi au printemps. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie.

À VILLIERS-LE-SEC, LES AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

INAUGURATION DU GROUPE SCOLAIRE

Un parterre d'élus, avec la présence du député Luc Chatel, de plusieurs conseillers départementaux, maires et beaucoup d'autres invités étaient présents pour participer, le samedi 17 octobre dernier, à l'inauguration de l'école maternelle rénovée et agrandie. C'était une journée importante, puisque ce projet initié depuis 2008 par l'ancien Maire, Jean-Claude LEFEVRE, venait enfin à son terme.
Tout en maintenant son activité, les travaux de réhabilitation et de construction ont démarré en avril dernier et n'auront duré que quelques mois, le temps d'une saison, pour une dépense de **412 896 € TTC soit 344 080 € HT,** dont près de 80% auront été diversement subventionnés.
Un grand merci aux entreprises et à notre maître d'œuvre, Yann GIRARDOT qui dans un timing serré, ont su diligenter les travaux et parfaitement réussir l'intégration de cette école dans son environnement et tenir leurs engagements afin que l'école puisse ouvrir ses portes à la rentrée de septembre.

Une porte ouverte à tous les habitants était organisée l'après-midi.

RYTHME SCOLAIRE

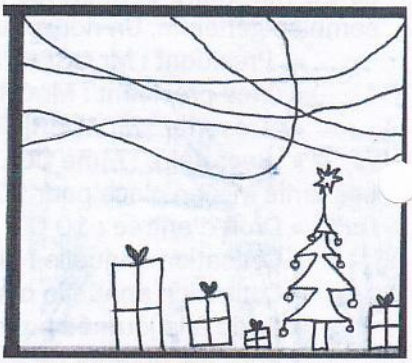

Induits par la réforme des rythmes scolaires, les Nouvelles Activités Périscolaires sont organisées le jeudi après-midi. Les enfants sont répartis sur deux sites ; Villiers le Sec et Euffigneix. Ces temps périscolaires, permettent aux élèves de découvrir différentes activités (expression corporelle, piscine, création de BD, arts plastiques, loisirs créatifs, théâtre, sortie patinoire...).
Une palette bien variée grâce à l'implication des animateurs de l'agglomération de Chaumont et de l'ATSEM. Les animateurs sont satisfaits du fonctionnement des activités sur les écoles, tant au niveau des salles mises à disposition que des horaires et du temps (3 heures le jeudi après-midi).
Le taux de satisfaction chez les enfants est très fort, la grande majorité dit prendre du plaisir sur ces temps d'activités. Ils montrent beaucoup d'intérêt et de motivation face aux activités proposées qu'ils qualifient de très intéressantes.

En haut, à droite :
Extrait de BD d'enfants, projet mené pendant les NAP

A gauche :
Sortie à la patinoire

A droite :
Accueil des enfants en début d'après-midi

À VILLIERS-LE-SEC, NOËL APPROCHE...

LES ILLUMINATIONS

Le mercredi 2 décembre, les illuminations de Noël ont pris forme et quelques sapins sont venus égayer la mairie, l'école et la garderie.

LE NOËL DE LA COMMUNE

Une soixantaine d'enfants du village avec leur famille ont assisté ce dimanche 20 décembre après-midi au spectacle de Noël offert par la municipalité.

Tous les bambins ravis par « Bouldi et Bouldo » fêtant Noël au cirque, ont pu ensuite accueillir le Père Noël, qui compte-tenu des conditions climatiques très clémentes, avait troqué son traîneau contre une calèche. Le Père Noël n'a pas hésité à inviter tous les enfants à monter avec lui pour une balade autour de la salle des fêtes. L'occasion leur était donnée de vérifier une dernière fois avec lui le contenu des listes de cadeaux envoyées.

L'après-midi s'est terminée par un goûter, une distribution de friandises et un verre de cidre chaud pour les parents.

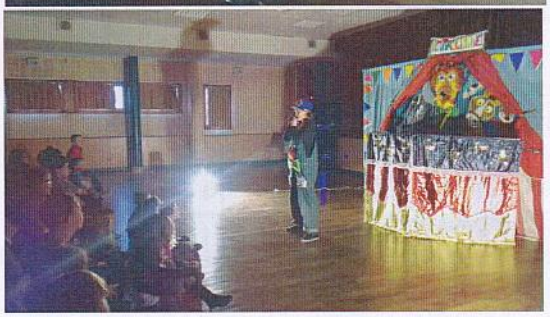

L'arrivée du père noël

Mairie

32, Grande Rue
52000 VILLIERS-LE-SEC
☎ : 03 25 03 25 11

Ouverture
du mardi au jeudi
de 16h00 à 18h30
le samedi
de 10h00 à 12h00.

www.mairie-villierslesec52.fr

Agence Postale

32, Grande Rue
52000 VILLIERS-LE-SEC
☎ : 03 25 31 99 81

Ouverture
du mardi au jeudi
de 16h00 à 18h30
le samedi
de 10h00 à 12h00.

Bibliothèque

L'accès à la bibliothèque est possible :

•Aux horaires d'ouverture de l'Agence Postale. (veuillez vous présenter auprès de cette dernière).

Dates à venir

Commission des listes électorales
Samedi 2 janvier à 9h00 à la mairie

Commission bois et pêche
Vendredi 8 janvier à 20h00 à la mairie

Voeux de la municipalité :
Samedi 9 janvier à 18h30 à la salle des fêtes

Repas des aînés :
Samedi 13 février à la salle des fêtes

Loto (par l'association des parents d'élèves des 3 Communes) :
Samedi 27 février à la salle des fêtes

Thé dansant (par l'association Familles Rurales de Villiers-le-Sec) :
Dimanche 13 mars à la salle des fêtes

Pêche à la truite (par l'association Loisirs et Détente) :
Dimanche 20 mars à l'étang

DIVERTISSEMENTS

CÔTÉ RECETTE

Petits sablés de Noël à la cannelle

Préparation : 15 min.—Cuisson : 15 min.

Pour la pâte :
125 g de farine
70 g de beurre
50 g de sucre
1 jaune d'œuf
Cannelle en poudre (+ ou - selon les goût)
1 pincée de sel

Pour le glaçage
Sucre glace
Très peu d'eau

Bon appétit !

Dans un saladier, mélanger le beurre et le jaune d'œuf à l'aide d'une cuillère en bois. Ajouter la farine, le sucre, la cannelle et le sel. Pétrir jusqu'à obtention d'une boule (vous pouvez ajouter un peu d'eau au besoin, mais normalement, ce n'est pas la peine). Filmer la pâte et placer une heure au frais 1 heure au minimum. Préchauffer le four à 180° C. Etaler la pâte sur environ 3 mm et découper des formes à l'aide d'emporte-pièces. Déposer les sablés sur la plaque du four chemisée de papier sulfurisé. Cuire une quinzaine de minutes.

Pendant ce temps, préparer le glaçage : mettre du sucre glace dans un bol et ajouter quelques gouttes d'eau (attention, il en faut très peu). Mélanger avec une petite cuillère, il faut que le sucre glace soit tout juste « mouillé » et que le glaçage soit lisse. A la sortie du four, en recouvrir les biscuits, sur une face seulement et laisser complètement sécher et refroidir.

Mots mêlés enfants

u	o	ù	p	e	l	u	c	h	e	j
d	é	g	u	i	s	e	m	e	n	t
à	w	a	z	g	j	à	h	d	b	b
t	m	a	q	u	i	l	l	a	g	e
i	è	p	é	f	x	î	m	d	x	w
j	c	o	ù	z	u	t	r	a	i	n
e	u	u	b	a	l	i	v	r	e	s
u	v	p	ù	u	i	d	b	s	f	s
x	é	é	f	i	g	u	r	i	n	e
s	l	e	e	c	o	n	s	o	l	e
é	o	p	f	v	o	i	t	u	r	e

Poupée
Voiture
Figurine
Console
Vélo
Peluche
Déguisement
Train
Maquillage
Livres
Jeux

Où s'est perdu ce petit renne ?

SOLUTION DU NUMÉRO PRÉCÉDENT

5	3	7	1	6	8	9	4	2
9	2	4	7	3	5	8	6	1
8	1	6	9	4	2	5	3	7
4	5	8	3	7	9	2	1	6
3	6	9	5	2	1	7	8	4
2	7	1	6	8	4	3	9	5
7	8	2	4	9	6	1	5	9
6	9	5	2	1	3	4	7	8
1	4	3	8	5	7	6	2	9

3	1	8	6	4	7	9	2	5
6	7	9	8	5	2	3	1	4
2	4	5	9	3	1	6	8	7
5	6	4	7	2	8	1	9	3
1	8	7	4	9	3	2	5	6
9	3	2	1	6	5	7	4	8
7	2	1	3	8	4	5	6	9
8	5	6	2	7	9	4	3	1
4	9	3	5	1	6	8	7	2
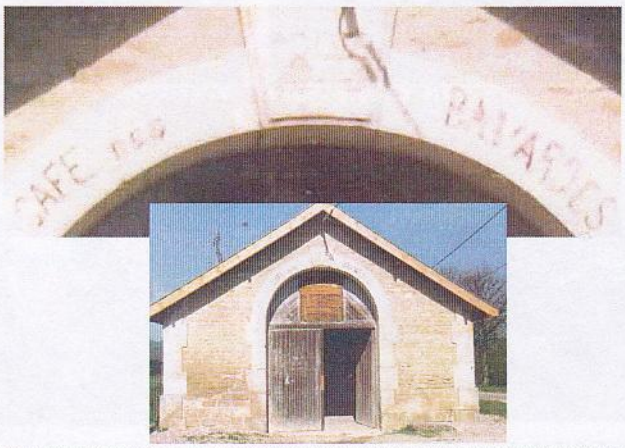
Il fallait reconnaitre la salle du Lavoir Nord :